Claude Guéant incarcéré suite à l'affaire des "primes de Beauvau" (MàJ : il verse 292 000 euros au Trésor public et demande sa remise en liberté)

19/12/2021 à 14h01



19/12/2021

Incarcéré depuis lundi pour ne pas avoir versé dans les temps de l'argent dû à la justice, Claude Guéant a payé jeudi 16 décembre sa dette de 292 000 euros au Trésor public et demandé sa remise en liberté, a indiqué dimanche son avocat, confirmant une information d'Europe 1.

Dans le détail, « *Claude Guéant a payé 133.315,95 euros* pour placer sa dette à zéro » mais a aussi réglé celle d'« *un des co-condamnés (qui) n'avait pas payé toute sa part et il s'agit d'une dette solidaire donc due à 100% par chaque condamné* », selon son avocat, Me Philippe Bouchez El-Ghozi. D'après lui, cela a été fait grâce à des prêts consentis par des proches.

Claude Guéant a aussitôt fait une demande d'aménagement de

peine visant à sa libération, pour laquelle aucune date d'audience n'a été fixée. « *Ce paiement complet permet de justifier une sortie immédiate de prison* », d'après Me Bouchez El-Ghozi. […]

L'Obs

13/12/2021

Claude Guéant a été incarcéré lundi matin à la prison de la Santé, en application de sa condamnation en 2017 dans l'affaire des primes en liquide du ministère de l'Intérieur.

L'ancien grand commis de l'État, âgé de 76 ans, avait été condamné à deux ans d'emprisonnement, dont un an ferme en appel en janvier 2017. Début novembre, la cour d'appel de Paris a révoqué une partie de son sursis et de sa liberté conditionnelle, estimant que M. Guéant ne réalisait pas les versements nécessaires pour payer l'amende et les dommages et intérêts qu'il s'était vu infliger.

Le Point